

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2018 À 20 HEURES 30**

Etaient présents : Christian Tarantola, Maire,

Léa Antoine, Séfa Arslan, André Bonnet, Maryse Bornet, Amar Boulassel, Maryse Caël, Jean-Claude Clément, Dany Tisserant, Alain Woirgny, Jean-Luc Xemaire.

Absents excusés : Catherine Meunier donne procuration à Amar Boulassel.

Secrétaire de séance : Léa Antoine

1. Organisation des mercredis

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la délibération proposée. Il s'agit de réorganiser l'accueil des enfants lors des mercredis récréatifs comme suit :

- De 7h à 8h 30 : Garderie traditionnelle comme les jours d'école.
- De 8h 30 à 11h 30 : « *les ateliers du mercredi* », les enfants participent à un atelier organisé par Marie-Christine ;
- De 11h 30 à 13h 30 : cantine et garderie ;
- De 13h 30 à 18h 30 : les enfants participent aux mercredis récréatifs traditionnels.

Le tableau des tarifs s'établit comme suit :

	Docellois	Extérieurs
Demi-journée pour QF<640	3,50 €	4,50 €
Demi-journée pour QF > 640	4,00 €	5,00 €
Repas	4,50 €	4,50 €

Ces propositions sont celles issues de la réunion de travail du 3 octobre dernier.

Les bons CAF, CESU, ANCV, CE.... ne sont pas acceptés.

Monsieur le maire met la proposition au vote. Elle est adoptée à 10 voix pour et 2 abstentions.

2. Mise à disposition de parcelles communales pour le projet MARPA

Monsieur Bonnet explique que pour le projet de MARPA – une résidence pour seniors à taille humaine – il a été proposé que la commune cède gracieusement 5.000 m² de terrain pour le projet, c'est-à-dire une surface équivalente à celle des logements Vosgelis. Il est donc proposé de mettre à la disposition des architectes les parcelles AK 95 à 97, 101 à 106, 121, 122, 221, 222, C 485 et C 984, situées derrière les logements Vosgelis. Ces parcelles, d'une surface totale supérieure à 5.000 m², sont mises à la disposition des architectes afin qu'ils établissent librement leur projet et choisissent parmi celles-ci les 5.000 m² nécessaires à l'établissement du projet.

S'agissant du coût du projet, il sera entièrement supporté par l'association en charge de la MARPA, la commune se bornant à céder gratuitement les 5.000 m² de parcelles qui accueilleront le projet.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

3. Décision modificative n°2 budget Bois et décision modificative n°2 budget Principal

En premier lieu, il est proposé au conseil municipal de prendre une délibération modificative concernant le budget bois. Elle concerne un montant de 189,14 euros d'écritures budgétaires et, un montant de 70,34 euros, pour des frais de recouvrement et de reversement de l'ONF en rapport avec une vente groupée ayant été effectuée en mars dernier.

En second lieu, il est proposé de prendre deux décisions modificatives concernant le budget principal. Il s'agit d'abord d'accepter le devis de l'entreprise Bové pour l'isolation de la façade ouest des logements situés rue du Colonel Bertin. Le devis est d'un montant de 5.726,43 euros. Des subventions sont susceptibles d'être allouées à la commune, à hauteur de 30 %. Il s'agit ensuite d'accepter le devis de l'entreprise Synergie Maintenance afin d'acquérir un nouveau four pour la salle multi-activités. Il remplacera la friteuse qui n'est pas utilisée et complètera ainsi le four existant dont la taille ne convient pas à l'utilisation de la salle. La friteuse sera quant à elle mise à Lana.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

4. Complément de la délibération DCM 582017 du 28 novembre 2017 pour la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet

Monsieur le Maire rappelle qu'un poste d'Adjoint Administratif Territorial avait initialement été créé pour une durée d'un an pour l'Agence Postale.

L'échéance de ce contrat arrive au 4 décembre 2018, il est nécessaire de délibérer à nouveau sur la durée de ce dernier.

Dans ces conditions, il est donc proposé de créer un emploi en CDD d'une durée de 6 ans.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

5. ONF : Approbation de la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2019 et de leur désignation au titre de cet exercice

Monsieur Woirgny lit et explique la proposition envoyée par l'ONF au titre de l'état d'assiette de l'exercice 2019.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

6. ONF : Destination des coupes et des produits accidentels de l'exercice 2019

Monsieur Woirgny précise et explique pour la parcelle 30 la proposition de l'ONF d'établir un contrat de façon à réserver la coupe à la scierie "La Docelloise" ; les houppiers seront à destination de la société Egger de Rambervillers et la charbonnette sera pour les habitants de Docelles avec un prix à fixer ultérieurement. La coupe sera effectuée par Eric OLIOT, artisan docellois.

Monsieur Boulassel souligne quant à lui la baisse du prix du bois en raison de la baisse de la demande et de diverses maladies.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

7. Remboursement sinistre

Monsieur Tarantola explique qu'il s'agit de l'autoriser à encaisser l'indemnité de sinistre versée par la CIADE concernant le bris de glace de l'école maternelle.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

8. Demande de subventions de l'association AAPPMA de Docelles-Tendon et de l'Association Sportive du Collège Charlemagne de Bruyères

Deux subventions sont demandées à la commune.

En premier lieu, il s'agit de l'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu aquatique) de Docelles-Tendon qui demande le versement d'une subvention pour son projet d'écloserie sur le site de Lana. Le coût de ce projet est de plus de 40.000 euros.

Le budget de la commune ne permettant pas de verser une subvention en rapport avec le montant du projet, il est proposé de prévoir l'allocation d'une telle subvention dans le prochain budget (pour l'exercice 2019).

En second lieu, l'association Sportive du Collège Charlemagne de Bruyères demande le versement d'une subvention pour faire face à ses charges financières. Après discussion sur l'absence de justification des charges de l'association et du nombre d'élèves docellois licenciés, il est proposé de verser une subvention de 200 euros à l'association.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

9. Adhésion au groupement de commande avec la CCBVV : réalisation d'une étude pour l'entretien des espaces verts et espaces publics

La commune a reçu la proposition d'intégrer le groupement de commandes organisé par la communauté de communes. Dans la mesure où il est proposé la réalisation d'un audit concernant l'entretien des espaces verts et publics, il est proposé d'adhérer au groupement pour cette seule mesure.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

10. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : adoption du rapport de la Communauté de Communes de Bruyères Vallons des Vosges

Madame Bornet résume la réunion de la CLECT à laquelle elle a assisté. Il y a notamment été voté la modification des modalités de calcul des participations des communes pour la piscine. Elle sera désormais déterminée au prorata des habitants de Docelles, alors qu'elle était auparavant fixée au regard du nombre d'élèves de Docelles fréquentant le lycée ou le collège de Bruyères. La participation de la commune passera donc d'environ 8.700 euros à 7.586 euros.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

11. Adhésion au SMIC des Vosges de la commune de Vaudoncourt et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Il est proposé au conseil municipal d'accepter l'adhésion au SMIC des Vosges des communes et syndicats susvisés.

La proposition est adoptée à 9 voix pour et 3 abstentions.

12. Divers

La composition des commissions administratives chargées de la révision des listes électorales ayant été réformées, madame Antoine Léa y est nommée.

Monsieur le Maire indique que les panneaux d'information ont été mis à jour.

Monsieur le maire fait également état des récentes inquiétudes de nombreux docellois qui ont reçu des lettres d'ENEDIS les informant du prochain changement de leurs compteurs d'électricité par des compteurs « *intelligents* » ou « *Linky* ». Il explique toutefois que la commune ne peut pas intervenir pour refuser cette installation, dès lors que certains habitants souhaitent accepter ce changement et que des décisions de refus prises par les maires ou conseils municipaux ont déjà été annulées par les tribunaux administratifs. Une réunion d'information sera organisée à destination du public le 25 octobre prochain.

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal que la SNCF propose à la commune de lui vendre une parcelle de 30 m². Celle-ci ne présente toutefois pas d'intérêt donc la proposition ne sera pas acceptée.

Par ailleurs, et pour faire suite aux difficultés survenues lors de la contamination de l'eau, une cellule de crise sera mise en place au sein de la commune et un appel aux volontaires sera donc effectué. Celle-ci aura pour mission la gestion de tous les types de risques.

Fin du conseil à 22h00.